

Le Mot de Jean-Pierre ROUX, adjoint délégué

Chers abonnés bonjour,

Notre service des eaux continue de travailler sur l'amélioration du réseau d'eau potable avec des campagnes de recherche de fuites et les réparations de celles-ci.

Concernant l'assainissement, le premier lit de séchage planté de roseaux, où sont stockées les boues, a été curé en août 2015. Ces dernières ont été valorisées par épandage. Ce chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec nos partenaires.

De plus, la proposition de zonage d'assainissement de la commune et sa mise à enquête publique a été validée au dernier conseil municipal de septembre.

Un nouvel agent technique a été intégré au service des eaux le 1^{er} septembre 2015.

Bonne lecture

Attention au gel de votre compteur d'eau



Vous êtes responsable de la protection contre le gel de votre compteur d'eau (article 20 et 25 du règlement de service). Le changement d'un compteur gelé, dû à une carence de protection contre le gel, est facturé à l'abonné.

Ne mettez pas des matières absorbantes : type tissus, laine de verre, etc. Favoriser les plaques de polystyrène.

Numéro d'urgence Service des eaux

Service d'astreinte 7j/7

En cas de problèmes d'eau potable ou de tout à l'égout, contactez le **06 32 11 58 12**.



Travaux de réparation des fuites

En 2015, 2 détections de fuites ont eu lieu une semaine en juin et une semaine en novembre. En juin, la dizaine de fuites identifiées ont été réparées.



Travaux de réparation de fuite AEP

Changements des dates de facturation

RAPPEL : Octobre et Avril

A la demande du Trésor Public, la relève a été avancée en septembre ; c'est pour cela qu'aujourd'hui vous recevez votre facture payable jusqu'au 10 novembre 2015.

Cette facturation du second semestre de l'année 2015 comprendra exceptionnellement 5 mois de consommation d'eau au lieu des 6 mois habituels (à l'exception des abonnés mensualisés qui auront un abonnement de 6 mois).

Nous continuerons ensuite les relevés tous les 6 mois, les dates de facturation seront octobre et avril. La relève des compteurs s'effectuera quant à elle en mars et septembre.

Accessibilité de votre compteur d'eau

Vous devez laisser libre accès à votre compteur d'eau, afin que les agents du service puissent intervenir à tous moments en cas de problèmes techniques (fuites, changement des vieux compteurs...) et lors de la relève des compteurs qui a lieu deux fois par an (en mars et septembre).

Pensez à vous mensualiser

Avec le prélèvement mensuel vous n'avez plus besoin ni de vous déplacer au Service des Eaux, ni de nous envoyer le règlement de votre facture. Vous avez **jusqu'au 25 novembre 2015 inclus** pour nous faire parvenir votre demande. Vous pouvez soit télécharger l'imprimé sur le site internet de Puget-Ville (www.puget-ville.fr rubrique Eau & Assainissement), soit venir directement en Mairie. Vous devez obligatoirement joindre un

RIB ou un RIP au dossier. Par la suite un échéancier de prélèvement vous sera envoyé mi-décembre établi sur la base de votre consommation de l'année précédente. Les prélèvements s'effectuent de janvier à octobre, puis sera établie une facture de solde en novembre prenant en compte le relevé de votre compteur d'eau. Cette facture entrainera soit un prélèvement soit un remboursement.

Valorisation agricole des boues de la station d'épuration du village

La 1^{ère} semaine d'août, le service des eaux a fait procéder par un prestataire (Alliance Environnement) au curage des boues d'un des 4 Lits de Séchage Plantés de Roseaux (LSPR) de la station d'épuration du village. Les boues extraites de la station d'épuration sont stockées depuis plusieurs années dans les 4 LSPR, afin d'obtenir des boues minéralisées et stabilisées (sans odeur). **Suite au curage du lit n°1 début août 2015, les boues ont été transportées vers des parcelles agricoles de cultures céréalières de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, puis épandues et enfouies.**



Epandage des boues sur une parcelle agricole
Crédit Photo : Alliance Environnement

Cette valorisation agricole de ce type de boues s'inscrit dans une démarche environnementale qui est une première dans le département du Var. Ces travaux et les études préalables ont été suivis par un comité de pilotage comprenant la DDTM du Var, la MESE, l'Agence de l'Eau RMC, le SATESE, le Département, la commune et ses prestataires.

Cette opération durera 4 ans à raison d'un lit par an.



Repousse des roseaux au bout de 1 semaine



Curage du lit de séchage planté de roseaux n°1
Crédit Photo : Alliance Environnement



Repousse des roseaux au bout de 2 semaines